

dre du jour était celle de la répression du crime de lèse-nation, commis par les communards. Les résolutions prises seraient les suivantes :

Les tribunaux ordinaires jugeraient de tous les crimes, tels que vols, pillage, incendie, assassinats, usurpations de fonctions civiles, etc., de tous les actes qualifiés délits ou crimes par le Code. Quant aux conseils de guerre, ils s'occuperaient spécialement de tous les faits ressortissant plus spécialement de l'insurrection proprement dite, c'est-à-dire de tous les hommes pris les armes à la main, en quelque endroit que ce soit. Il va être procédé, de la façon la plus rapide, à la reddition des sentences à intervenir.

D'après le Gaulois, M. d'Audiffret-Pasquier aurait renoncé à interpellier le Gouvernement sur l'admission, à la Chambre, des princes d'Orléans. Le Gouvernement et l'honorable député de l'Orne se seraient entendus à ce sujet. Considérés comme simples citoyens français, les princes d'Orléans seraient admis, sans opposition, à prendre possession de leur siège.

Le même journal croit savoir que le ministre des finances vient de nous libérer de deux cent cinquante millions qui, ajoutés à pareille somme déjà versée en février dernier, forment le premier demi-milliard à compte sur nos lourdes obligations envers l'empire d'Allemagne. Ce paiement aurait eu lieu — ceci est à noter très-favorablement pour notre crédit — en billets de la Banque de France, pour moitié, et l'on doit se souvenir que, dans les conférences qui ont accompagné la signature des préliminaires de paix, le prince de Bismarck avait fait trop de différence, contre notre gré, entre l'argent comptant et les billets de notre plus grand établissement national de crédit. Mais la Banque de France a reçu, depuis une dizaine de jours, tant d'éloges de la presse anglaise, sur la façon dont marchent les recouvrements par toute la France, que le chancelier de l'Allemagne du Nord a dû ne pas se montrer plus farouche que les banques de la Cité. C'est ainsi que nos billets de banque de France, jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq millions, ont été pris pour argent comptant, à la décharge du Gouvernement français.

Le ministère des finances va quitter Versailles incessamment, et être réinstallé, sans perte de temps, dans les bâtiments du nouveau Louvre, sur la rue de Rivoli, probablement dans la caserne faisant suite à la Bibliothèque.

L'Hôtel-de-Ville doit être installé dans une partie du Palais du Luxembourg.

A Versailles, on prend des précautions contre les incendies possibles et, d'après le Français, on bouche les soupoux des caves du palais de Versailles.

Le colonel, faisant fonctions de grand prévôt à la place du Châtelet, a constaté, lundi, que sur six cents détenus arrêtés dans le dernier coup de filet donné dans le quartier du Père-Lachaise il y avait 430 étrangers, la plupart belges ou anglais.

Les approvisionnements manquent à Paris. L'incendie du Grenier d'abondance est en partie cause de cette pénurie. Des mesures sont prises pour faire du pain par les boulangers de province dans un certain rayon autour de Paris.

M. Rochefort a fait appeler lundi l'aumônier de la prison.

On lit dans le Soir : M. Ernest Picard a donné hier sa démission. C'est M. Victor Lefranc qui prend le portefeuille de l'Intérieur.

M. Ernest Picard que nous félicitons vivement de son honorable résolution, est nommé gouverneur de la Banque de France.

M. le général Leflo, qui cède le ministère de la guerre à un général commandant un des corps de l'armée de Paris, représentera la France à St-Petersbourg.

Nous croyons savoir que M. Jules Favre conserve encore le ministère des affaires étrangères, mais ce ne serait que sur les instances de M. Thiers et dans le but de pourvoir à des nécessités diplomatiques. M. Jules Favre était virtuellement démissionnaire depuis la signature du traité de paix.

On estime à 15 millions le total des sommes que la Commune a obtenues par suplications et menaces, du conseil de régence de la Banque de France.

On parle de la nomination de M. Leblond, à la Cour de Cassation, et de celle de M. Sénard comme procureur général.

On lit dans Paris-Journal : 140 prisonniers ont été passés par les armes au camp de Satory, hier matin. Ils étaient presque tous des soldats déserteurs, qui ont été reconnus par leurs chefs.

Plus de 2,000 prisonniers sont partis hier soir, à 9 heures, de la gare de Versailles, dans la direction de Cherbourg.

De renseignements à peu près officiels, il résulte que nos pertes ne dépassent pas 2,500 à 3,000 hommes, tant blessés que tués.

Nous croyons savoir que le gouvernement a pris la louable décision de ne nommer aucun des maires qui ont, le 25 mars, transigé avec l'insurrection.

Le Times a reçu de son correspondant la lettre télégraphique suivante :

« Le gouvernement désire naturellement le rétablissement des relations commerciales entre la capitale de la France et les autres villes du pays et de l'étranger ; mais elles ne pourront être reprises que lorsqu'il y aura à Paris sécurité de la vie. L'insurrection était à son fin dimanche après-midi, lorsqu'un dernier coup de feu a été tiré d'une position encore occupée par les insurgés ; le maréchal commandant savait, du reste, qu'il y

avait encore des assassins adhérents à la Commune cachés dans certains lieux.

« On désarme activement toute la population, car les autorités savent bien que beaucoup de gardes nationaux, qui se montrent maintenant avec le brassard tricolore, servaient la Commune et défendaient les barricades même après que les troupes furent entrées dans Paris.

« Des assassins se tiennent encore cachés dans les maisons et attendent l'occasion de tirer par les fenêtres.

« On m'a dit qu'hier, l'un d'eux a attenté à la vie du général Ladmirault. Des bandes d'hommes appartenant au Parti de l'Ordre parcourent les rues et forcent les passants à aider à éteindre les incendies et à enterrer les morts — travail qui, dans l'intérêt de la population, ne peut souffrir aucun retard. Les exhalaisons à la Roquette, où les insurgés ont assassiné l'archevêque de Paris et tant d'autres victimes, sont quelque chose d'affreux.

« Dans les quartiers de Belleville et des Buttes Chaumont, le nombre des morts est si grand, que l'on force tous ceux qu'on peut prendre au passage, à creuser des fossés et à les enterrer. Les exécutions sommaires ont été très-nombreuses. Mais il y a lieu de douter s'il y a eu autant de morts dans ces derniers combats que pendant les trois jours de juin 1848. Le nombre des soldats militaires de combat depuis l'entrée dans Paris s'élève à 2,500.

LA GUERRE DES RUES. — Un examen comparatif des résultats du système de combats adopté en 1848, et du plan exécuté dans ces dernières circonstances, sera intéressant et instructif. Le siège récent et le combat des rues qui l'a suivi a été surveillé avec attention, et jour par jour, par le colonel Conolly, attaché militaire de l'ambassade d'Angleterre, qui a été aussi témoin de la lutte de 1848, et qui probablement en fera un rapport à son gouvernement.

Les hommes de la Commune avaient converti les ronds-points des différents quartiers en de véritables redoutes, et leurs barricades étaient de vraies forteresses. Les ordres donnés aux hommes de ces barricades étaient de les défendre aussi longtemps que possible ; mais lorsque, de l'avis du chef de de telle ou telle barricade, elle était indéfendable, ces hommes devaient l'abandonner et se porter comme ils le pourraient à une autre spécialement indiquée dans les ordres.

En 1848, les troupes, appuyées par les pièces de campagne, s'avancèrent en pleine rue contre chacune des barricades, et entretenaient un feu de mousqueterie jusqu'à ce qu'elles y fussent arrivées. Dans ces marches en avant, beaucoup d'hommes étaient tués de part et d'autre, et il y avait à chaque barricade une lutte sanglante. C'était, la tactique de l'attaque a été tout à fait différente. En premier lieu, on s'est servi de pièces de siège, au lieu de pièces de campagne, et toutes les barricades ont été bombardées d'une distance telle, que les assiégeants ne pouvaient être atteints par le feu des assiégés.

En second lieu, les troupes, au lieu d'avancer en pleine rue, passaient de maison en maison jusqu'à ce qu'elles fussent en position de tirer des fenêtres sur les défenseurs des barricades.

Il en résulte que, bien qu'elles fussent si solidement construites, les barricades se trouvaient abandonnées sans combat à la baïonnette ou corps à corps. Mais la destruction des propriétés privées surpasse tout ce qui a eu lieu dans les combats des rues.

Je ne croyais guère aux bombes de pétrole, mais les événements de la semaine dernière ont dissipé mes doutes à cet égard. Les insurgés ont laissé derrière eux au Père-Lachaise un grand nombre de ces bombes toutes chargées, et d'autres vides, mais destinées évidemment à recevoir le liquide incendiaire.

Les insurgés avaient, entre autres armes de tous les calibres et de tous les systèmes, des mitrailleuses de la forme de celle de Fieschi, arrangées dans un style plus nouveau.

En général, leurs chefs se sont bien battus. Ils ont presque tous été tués dans l'action, ou arrêtés et exécutés.

Tout examiné, cette insurrection a été la plus formidable qu'on ait jamais vue dans Paris, et ses résultats ont été les plus désastreux pour Paris et pour la France.

Un prisonnier de la Roquette, M. Evrard, sergent-major du 106<sup>e</sup> bataillon, vient de publier dans les journaux de Paris un récit de l'exécution des otages où nous lisons ce qui suit :

« Le mercredi 24 mai, à 7 heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefranc, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux.

« Ces fédérés se rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du nord, et peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prélat répondit : Présent !

« Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean ; puis ce fut le tour de M. l'abbé Allard, membre de la Société internationale de secours aux blessés, le P. Ducoudray, supérieur de l'école Ste-Geneviève, et le P. Clerc de la compagnie Jésus ; enfin, le dernier appelé fut M. l'abbé Deguerri, le curé de l'église de la Madeleine.

« A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était amené dans la galerie, et descendait l'escalier conduisant au chemin de ronde. Sur les deux côtés, autant qu'il me fut permis de le juger, se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes que je ne puis reproduire.

« Mes infortunés compagnons furent ainsi accompagnés par les huées de ces miraboliques jusqu'à la cour qui précède l'infirmerie. Là il y avait un peloton d'exécution, Mgr Darboy s'avança, et s'adressant à ses

assassins, il leur adressa quelques paroles de pardon.

« Deux de ces hommes s'approchèrent du prélat, et, devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon ; les autres fédérés se précipitèrent vers eux, et les repoussèrent en les insultant ; puis, se retournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures.

« Le commandant du détachement en fut outré ; il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ses hommes, et après avoir lancé un épouvantable juron :

« ... Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là, et non pas pour les eng... »

« Les fédérés se turent, et, sur le commandement de leur lieutenant, ils chargèrent leurs armes.

« Le P. Allard fut placé contre le mur et fut le premier frappé ; puis Mgr Darboy tomba à son tour. Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage.

M Evrard nomme ensuite les otages fusillés le vendredi : M. de Vraisse, ancien employé de la préfecture de police ; le P. Raigue, un séminariste de vingt ans ; M. Seignouray, fils du directeur du collège de Lons-le-Saulnier.

Aux noms des otages qui ont été fusillés hier, il faut ajouter : Perny, mis-ionnaire ; Sabathier, vicair de N. D. de Loreit.

Au lieu des noms Polancket et Benzy, plusieurs journaux donnent Polanchin et Benzy.

Aucun des frères de la Doctrine chrétienne enfermés à Mazas n'a été fusillé.

Dans l'incendie des docks Trotot, il a été brûlé pour 20 millions de marchandises, tant soif, farine, viandes salées qu'autres denrées.

Qui va payer les frais de ce désastre ? La question ne va pas tarder à se poser. Elle ne sera pas facile à résoudre. (Liberté.)

Les débris de la colonne Vendôme, relevés avec soin, ont transportés en ce moment dans le palais de l'Industrie, pour servir de modèle à la refaite.

Une particularité bizarre qui s'était déjà produite en 1848.

Hier et avant-hier, dans les quartiers excentriques, tous les habitants avaient les mains d'une excessive propreté ; jamais une telle dépense de savon ne s'était faite à la Villette.

C'était une manière d'établir qu'on n'était pas à la fusillade.

Un aïbi par les mains.

On annonce l'arrestation de M. Albert Barbieux, gérant du journal le Rappel. M. Barbieux a été conduit à Versailles.

Une perquisition a été faite au siège du Grand-Orléans de France, rue Cadet. Elle se rattache aux poursuites exécutées contre les francs-maçons qui ont adhéré à la Commune et combattu pour elle.

Les sieurs Georges Duchêne, Maroteau, Malon, Quentin, Court, Rastoul, membres ou adhérents de la Commune, sont depuis avant-hier entre les mains des autorités militaires, et amenés pour la plupart à Versailles. Le sieur Maroteau, qui est un tout jeune homme, s'était fait distinguer dans une masse des plumeux de l'insurrection, par une violence et une férocité dont sa proclamation qu'un us avons publiée n'offre qu'un faible témoignage.

Il paraît, dit un des correspondants du Times, que les membres de la Commune ont discuté entre eux s'il était préférable de brûler ou de faire sauter Paris. Heureusement ils se sont arrêtés au premier expédient, mais on a découvert des mines conduisant de l'hôtel-de-ville au Louvre, qui semblaient indiquer l'idée d'en finir par une explosion dès que la position ne serait plus tenable. On a découvert parmi leurs papiers de plans pour glacer des fils électriques dans les grands égouts, lequel par un arrangement compliqué de batteries galvaniques, au aient communiqué avec des dépôts de picrate de potasse, et fait sauter toute la grande ville au même moment.

Les insurgés avaient également fait des plans pour brûler le château et les autres bâtiments de Versailles.

On lit dans le Figaro : PROFESSION DE FOI

Figaro n'est pas fait pour ceux qui persistent à croire encore la République possible en France ; pour ceux qui pensent que les trois terribles tentatives subies de cette forme de gouvernement ne soient pas plus que suffisantes pour en dégouter à jamais le pays.

— Les massacres de 93.  
— L'insurrection de juin 1848.  
— L'ignoble Commune de 1871.

C'est-à-dire la ruine sanglante, la honte, l'incendie, la destruction de la capitale du monde civilisé, voilà ce que nous a attiré ce mot de République derrière lequel se cachent toutes les haines de l'impuissance, toutes les vengeances de ceux que la vie a déclassés, toutes les ambitions des imbéciles orgueilleux, toutes les férocités des sectaires que nous venons de voir à l'œuvre depuis deux mois.

M. le marquis de Larochejaquelein disait un jour à la tribune :

— Certes, je ne prétends pas que tous les républicains sont des voleurs, mais, ce que je garantis, c'est que tous les voleurs sont républicains !

Je sais ce que vous répondez les républicains honnêtes, c'est qu'il ne faut pas confondre la République avec la Commune.

Ils ajoutent qu'ils répudient ces mal-fauteurs, et qu'avant tout, le drapeau de la République veut être porté par des mains honnêtes.

Nous leur répondrons que les dépu-

tés qui siègent à la gauche, loin de se précipiter à la tribune pour protester contre les horreurs de la Commune, comme c'était leur devoir, ont gardé le plus profond silence, prenant ainsi l'attitude de gens qui ne voulaient pas froisser leurs citoyens électeurs.

Nous ajouterons que nous croyons à la sincérité des républicains honnêtes, nous croyons qu'ils désirent le bien de tous, mais que, quoiqu'ils disent et qu'ils fassent, ils n'empêcheront jamais le débordement des passions qui s'abritent sous le pavillon de la République, témoin : Clément Thomas et Chauvey, honnêtes et malheureuses victimes entraînées par le courant du fleuve qu'ils avaient concouru à faire déborder.

Donc les républicains honnêtes, justement parce qu'ils sont honnêtes, doivent considérer que la République n'est pas possible en France, et qu'il faut la regarder désormais comme un de ces étranges remèdes qui guérissent peut-être la maladie, mais qui tuent certainement le malade.

Nous demandons à grands cris une chose : la résurrection de la France qui agonise et que le crédit peut seul relever.

Il nous faut payer la Prusse, rouvrir nos usines, indemniser nos provinces, reconstruire notre capitale ; une société financière anglaise s'organise en ce moment ; mais ce qu'elle demande, c'est la protection d'un gouvernement fort qui, né du peuple et non de la populace, — et il y en a beaucoup à Paris, quoi qu'en puisse penser M. Jules Favre, — puisse faire respecter nos droits, nos propriétés et nos libertés.

Il faut, pour atteindre ce but, que nos gouvernants ne soient pas des gens compromis avec cette foule qui pulule dans les grandes villes, et qui approvisionne tôt ou tard, sous tous les régimes, les bagnes ou Cayenne.

Il nous faut, enfin, un gouvernement sain d'origine, et assez fort de l'honnêteté de son passé pour nous donner des garanties de stabilité pour l'avenir.

En un mot, il faut que la France, qui ne peut trouver aucun crédit sous le patronage insuffisant de certaines personnalités, que, pour me servir d'un mot de mon village, je désignerai sous le nom de radinets du 4 septembre, il faut que la France songe à se procurer un pouvoir régulier.

Nous ne ferons aucune opposition au nouvel essai de République qui se fait en ce moment ; mais notre conviction est que la France ne sera définitivement sauvée que lorsque Monseigneur le comte de Chambord et les Princes d'Orléans, réunis par la fusion, lui apporteront le concours de leur patriotisme et de leur dévouement.

H. DE VILLEMESANT.

## LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUEN.

Versailles, mardi 30 mai,

La séance d'hier a été bonne, quoique féconde en surprises pour bien des gens. La salle était comble avant l'ouverture de la séance ; on entendait le murmure de conversations animées entre les députés ; on pouvait prévoir une séance orageuse. Le général Changarnier arriva de bonne heure et après avoir échangé quelques poignées de main avec ses collègues, il alla s'asseoir à son banc en boutonnant sa redingote du haut en bas à la façon du militaire qui se prépare à une lutte autre que celle du champ de bataille. En même temps, le général Trochu, adossé à une colonne, s'exprimait avec quelque animation devant plusieurs députés ; on disait qu'il devait parler aussi. Pendant ce temps, M. Thiers arriva.

Le général Changarnier monta à la tribune : un grand silence se fit, car la voix du général est faible et tous voulaient l'entendre. Vous connaissez son discours et vous aurez peut-être éprouvé la même surprise que les auditeurs. M. Changarnier a fait l'éloge du maréchal Bazaine, tout en regrettant qu'il n'eût pas, après la bataille de Gravelotte, approvisionné Metz ; il a fait l'éloge de « l'illustre maréchal Canrobert » et de « l'intrepide » maréchal Le Bœuf. Son discours a été le panegyrique de l'armée de Metz, des chefs et des soldats. De la question politique il n'a pas dit un mot. Quand il en vint à la capitulation de Metz et aux souffrances de nos soldats, l'émotion lui coupa la voix à plusieurs reprises et on le vit souvent s'essuyer les yeux. C'est toujours un spectacle saisissant que celui d'un vieillard qui pleure, aussi l'Assemblée était elle-même très émue. Plusieurs fois, elle interrompit le général par ses applaudissements.

M. Thiers prit la parole un instant après et fit savoir à la Chambre que le maréchal Bazaine lui avait écrit pour demander la convocation du conseil de guerre chargé de le juger, et en parlant de lui, il l'appela un grand homme guerre. Pas un mot de réclamation contre le régime impérial. M. Thiers et M. Changarnier que l'on représentait comme les deux compétiteurs du Pouvoir semblaient s'être donné le mot et quand le général Changarnier descendit de la tribune on put voir M. Thiers quitter sa

place et aller serrer très-effectivement les deux mains du général.

Ces discours et cet incident provoquèrent, parmi les députés et dans le public, diverses réflexions ; voilà, disait-on, que M. Thiers et M. Changarnier glorifient les généraux de l'Empire, et la Chambre applaudit ; quelle maladresse ! Non, répondaient quelques-uns ; le gouvernement et la Chambre ont voulu venger l'armée de Metz des calomnies dont elle a été l'objet, et donner ainsi satisfaction à l'armée française tout entière.

La question politique à-propos de Metz ne pouvait être passée sous silence. Des députés demandèrent que la Chambre ordonnât une enquête parlementaire. Le général Le Flô, qui n'avait jamais montré à la tribune tant d'assurance et de facilité de parole, réclama l'ordre du jour et annonça qu'il avait puni de 15 jours d'arrêts l'auteur de la pétition auquel les règlements militaires interdisaient de saisir la Chambre de cette question.

La Chambre vota l'ordre du jour et il est peu probable qu'elle ordonne une enquête parlementaire pour éclairer le mystère politique de la capitulation de Metz.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, le chef du parti fusionniste, vint ensuite formuler son interpellation au sujet des élections complémentaires. Ce n'est pas un orateur brillant que M. d'Audiffret-Pasquier, mais il a une voix forte ; il sait dire ce qu'il veut. A plusieurs reprises, on crut qu'il allait faire allusion à l'élection des princes d'Orléans ; il n'en fit rien.

M. E. Picard, dont les jours sont comptés au ministère, répondit que le gouvernement aurait pris une décision d'ici à trois ou quatre jours, que le gouvernement voulait toujours être d'accord avec la Chambre. M. Picard avait une physionomie poivre et sel ; on voyait que, près de quitter le pouvoir, dont il a par dessus la tête, il était tout disposé à lancer à l'Assemblée la flèche du Parthe.

L'affaire des princes d'Orléans, qui habitent en ce moment l'Angleterre, se décidera donc dans quelques jours, car la Chambre devra se prononcer quand l'époque des élections sera fixée. On saura alors si l'élection des princes doit être validée, ou si, en les renvoyant devant leurs électeurs, on leur préparera une entrée plus solennelle dans l'Assemblée nationale.

Un député monta à la tribune pour proposer une motion. Il demandait à l'Assemblée de décréter que les pompiers qui avaient combattu les incendies de Paris ont bien mérité de la patrie. Il y aura toujours comme cela des gens qui auront des idées fausses et qui manqueront de tact ; l'Assemblée se récria ; car il ne faut pas abuser des décrets de ce genre, et la séance fut quelques instants interrompue par les conversations. Dans la tribune des journalistes, on se demandait le nom du malencontreux député : « C'est, répondit quelqu'un, le second père des pompiers, c'est Fervers de la Motte. » Le président apprit un moment après que son vrai nom était Dusaussoy. Celui-ci finit par demander seulement que la Chambre votât des remerciements aux pompiers français et étrangers accourus à Paris ; ce qui fut fait.

Sur la demande du général Trochu, le projet de loi relatif à l'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale viendra aujourd'hui à l'ordre du jour. La Chambre décidera si elle prend le projet en considération.

Paris est entièrement pacifié, cependant il est encore très difficile, d'obtenir des laissez-passer pour y rentrer. On croit que la libre circulation ne sera rétablie que la semaine prochaine ainsi que les services des chemins de fer. Les corps des otages assassinés à Mazas ont été retrouvés, et l'on amène toujours ici des prisonniers. Je viens d'en voir arriver une bande. En tête du sinistre cortège marchaient quelques femmes à l'aspect repoussant ; on voyait dans la bande un monsieur bien mis et décoré, un autre monsieur en robe de chambre.

Le ministère de la justice est déjà réinstallé à la place Vendôme ; le ministère des finances va aller s'installer au Louvre. Plusieurs ministères resteront à Versailles et n'auront que des délégations à Paris ; pour d'autres, ce sera l'inverse.

Les journaux reparaissent à Paris ; le Constitutionnel, qui n'avait pas trouvé de presse ici, reprend aujourd'hui sa publication ; le Figaro a reparu à Paris.

Le Journal officiel, tout en annonçant la dissolution de la garde nationale, nous apprend que les gardes nationaux qui ont concouru au maintien de l'ordre, continueront leur service sous la direction de l'autorité militaire.

CH. CAROT.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 mai.

(Présidente de M. Jules Grévy)

La séance est ouverte à 3 h. 45. Il est donné lecture du procès-verbal, qui est adopté sans discussion.

Des demandes de congés sont accordées d'urgence à plusieurs députés. Le président donne lecture d'une lettre de M. Schelecher, lequel ayant été élu en